

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Magali LEMAITRE, Jacky LEROY, Géraldine AURADOU, Frédéric CADIOU, Nathalie DUPRE, Didier GUEVILLE, Jean-Luc FORT, Christelle GALLIER-CHAUSSE, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Charles LANDART, David LUCAS, Daniel MARTIN.

Etaient absents :

Cécile SANGUINETTI (pouvoir à Magali LEMAITRE), Nicolas BOUCHIRED, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA (pouvoir à Didier GUEVILLE), Carine THOMASSIN (pouvoir à Jacky LEROY), Mélanie RAULT.

Secrétaire de Séance :

Magali LEMAITRE.

En préambule, Madame Le Maire souhaite avoir une pensée pour Gabriel Perocheau et lui rend hommage.

Mes cher(e)s Collègues,

Nous ne pouvons commencer cette séance sans avoir une pensée pour Gabriel.

Gabriel nous a quittés le 14 mars dernier. C'est une grande perte pour l'élue que je suis, pour le conseil municipal, pour les St Martinais.

Le jour de ses funérailles, à la demande de la famille, au nom du Conseil Municipal, en mon nom, je lui ai rendu un hommage au jardin du souvenir.

Croyez-moi, cela n'a pas été simple, l'émotion étant tellement forte.

La presse havraise m'a contactée, je lui ai fait parvenir mes notes et samedi dernier, nous avons pu lire l'article bien mérité, qui était consacré à Gabriel.

Aujourd'hui, je n'évoquerai pas de nouveau son parcours au sein de cette mairie, mais j'insisterai sur le fait que j'ai toujours, et beaucoup apprécié son soutien et sa loyauté.

Gabriel laisse le souvenir d'un élu compétent et efficace, pour preuve, malgré la maladie, il a mené à bien le chantier d'Enitot et de l'extension du terrain de boules.

Gabriel était soucieux de l'intérêt général, dévoué à la cause de sa commune, sachant de surcroît apaiser les conflits et trouver ces compromis qui font avancer le débat.

Il va laisser un grand vide dans notre équipe municipale.

Le 30 novembre dernier, malgré toutes les difficultés qu'il avait à se déplacer, Gabriel a tenu à assister au Conseil Municipal.

C'était sa façon de nous dire au revoir.

Une minute de silence est observée.

### 1 – COMPTE DE GESTION 2015

16.02.06

Madame Le Maire présente le Compte de Gestion établi par Monsieur Le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Harfleur. Le Compte de Gestion est certifié et visé par l'ordonnateur et n'appelle ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

Le Compte de Gestion 2015 fait apparaître un excédent global de 714 769,92 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**x vote** le Compte de Gestion 2015.

**2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015****16.02.07**

Madame Le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2015. Un excédent global de 714 769,92 € est constaté.

Monsieur Daniel MARTIN, doyen du conseil municipal soumet au vote du conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2015 établis par Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**\* vote** le Compte Administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

■ Dépenses : réalisées :	197 896,02 €
Reste à réaliser :	178 187,00 €
■ Recettes : réalisées :	297 662,81 €

FONCTIONNEMENT :

■ Dépenses : réalisées :	1 063 127,93 €
■ Recettes : réalisées :	1 678 131,06 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

▪ Investissement :	99 766,79 €
▪ Fonctionnement :	615 003,13 €
▪ Résultat global :	714 769,92 €

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance qui lui a témoignée.

**3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT****16.02.08**

Le conseil municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	103 149,69 €
- un excédent reporté de :	511 853,44 €
→ soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	615 003,13 €
- un excédent d'investissement de :	99 766,79 €
- un déficit des restes à réaliser de :	178 187,00 €
→ soit un besoin de financement de :	78 420,21 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**\* décide** d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent :	615 003,13 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	78 420,21 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	536 582,92 €
- résultat d'investissement reporté (001) :	99 766,79 €

**4 – TAXES COMMUNALES 2016****16.02.09**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le produit fiscal attendu pour 2016. Elle propose de maintenir les taux de 2015 et précise que depuis 2001, les taux n'ont pas été modifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **décide** de fixer les taux d'imposition 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,59 %
- Taxe foncière bâti : 20,46 %
- Taxe foncière non bâti : 40,02 %

## 5 – BUDGET PRIMITIF 2016

16.02.10

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2016 équilibré en section de fonctionnement à 1 586 053 € et en section d'investissement à 915 137 €.

Monsieur Jean-Luc FORT souhaite lire un communiqué émanant du groupe de l'opposition, lecture du communiqué annexé au présent compte rendu.

Madame le Maire précise que l'agrandissement de la Mairie a été voté à la majorité. La commune a supporté le coût de ces travaux à hauteur de 70 000 €. Ce projet n'a aucun rapport avec la construction de logements sociaux, car ceux-ci ont un coût égal à zéro pour la municipalité. Les logements sociaux sont à la charge des bailleurs.

En ce qui concerne le cabinet médical, Madame le Maire précise, qu'un médecin était intéressé il y a deux ans, mais compte tenu des problèmes rencontrés pour la vente, il n'a pas souhaité attendre.

Madame le Maire a rencontré plusieurs personnes, médecins, infirmière, psychologue, qui soit se sont installés dans d'autres communes plus importantes ou n'ont pas donné suite.

Suite à la lecture du communiqué, Madame Géraldine Auradou fait part de son agacement et précise que de toute façon quelque soit le sujet évoqué, l'opposition est systématiquement contre.

Monsieur Jacky Leroy souligne que lors du 1<sup>er</sup> conseil municipal d'avril 2014, l'opposition avait déclaré qu'elle serait une opposition constructive.

Il déplore également, que pendant deux ans, aucun élu de l'opposition n'a siégé dans les commissions, hormis celle du CCAS.

Madame le Maire et Daniel Martin demandent au groupe de l'opposition s'ils ont fait des propositions, depuis deux ans, pour l'installation d'un médecin.

Monsieur Jean-Luc Fort répond qu'il n'a rien fait depuis 3 ans.

Madame le Maire précise que le budget ne peut pas être voté à bulletin secret, dans la mesure où le budget est validé par les signatures des élus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (12 pour et 4 contre),

\* **Adopte** le budget primitif 2016 présenté par Madame le Maire.

## 6 – REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVHE

16.02.11

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIVHE (Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre Est) s'élève à 27 017,02 € pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **opte** pour l'inscription au budget primitif 2016 du montant de la participation au SIVHE pour 27 017,02 €.

## 7 – TARIF MANIFESTATION COMMUNALE 2016 : VIDE GRENIER

16.02.12

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux du prochain vide grenier qui se tiendra en juin prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **décide** de fixer le tarif pour cette manifestation à 5 € les 2ml.

#### **8– AFFAIRE IMMOBILIERE : EPICERIE ET LOGEMENT**

**16.02.13**

Madame Le Maire informe le conseil municipal de l'estimation du service des domaines concernant le bien communal situé au 21 rue André Mabire. Les locaux ont été estimés à 165 000 €.

Madame Le Maire propose de vendre ce bien et précise que cette vente était déjà inscrite au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **décide** de vendre les locaux situés au 21 rue André Mabire au prix de 165 000 €.

\* **autorise** Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaire à la réalisation de la vente.

#### **9– DROIT PREEMPTION URBAIN – PARCELLE A 1395 LE BOURG-**

**16.02.14**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une délibération avait été prise le 16 décembre 2013 pour l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle A 1395 – Le Bourg -. En 2014, la vente avait été bloquée suite à un problème personnel du propriétaire.

En février dernier, le Notaire chargé du dossier nous informait du déblocage du dossier.

Compte tenu des circonstances actuelles et de l'impossibilité de trouver un médecin acceptant de s'installer dans ce local, Madame Le Maire propose de retirer l'exercice du droit de préemption de la commune.

Madame Le Maire propose un vote à bulletin secret. Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de ne pas voter à bulletin secret.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (4 contre),

\* **décide** d'enlever le droit de préemption urbain sur la parcelle A 1395 – Le Bourg-.

#### **10 – AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016/2021 DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE**

**16.02.15**

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.302-1 à L.302-4 et R.302-1 à R.302-13 du Code de la construction et de l'habitation,

**Vu** la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

**Vu** la délibération n° 20140227 du Conseil Communautaire en date du 03 juillet 2015 engageant la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

**Vu** le projet de Programme Local de l'Habitat,

**Considérant :**

- la nécessité d'adopter le Programme Local de l'Habitat,
- l'importance de définir une politique équilibrée de l'habitat à l'échelle communautaire,

Madame le Maire précise que pour Saint Martin du Manoir, la répartition indicative des volumes de construction est de 60 logements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **décide** de mettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2016/2021 de l'Agglomération Havraise.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

\* Madame Le Maire donne lecture des remerciements adressés par Annie PEROCHEAU suite au décès de Gabriel.

✕ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux des courriers de soutien reçus de Monsieur Pascal MARTIN, Conseiller Départemental et Agnès CANAYER, Sénatrice, suite au décès de Gabriel.

✕ Madame Le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 09 avril 2016 émanant du groupe d'opposition.

▪ Le courrier étant arrivé en mairie pendant le week-end, Madame Le Maire ne peut pas répondre aujourd'hui.

✕ Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'un second courrier a été adressé par le groupe d'opposition.

▪ Concernant ce dossier, Madame Le Maire précise que cela relève de la police du Maire dans le cadre du déroulement d'un scrutin.

▪ Madame Le Maire précise également que Monsieur Le Sous-Préfet a été saisi. Madame Le Maire est en attente de sa réponse.

✕ Madame Le Maire rappelle à Jean-Luc FORT ses propos lors de sa campagne électorale : « redonner du sens et de la sérénité dans le fonctionnement du conseil municipal ».

▪ Jean-Luc FORT précise que c'est le Maire qui donne le sens et si le Maire ne le fait pas, qui peut le faire.

▪ Madame Le Maire répond que c'est fort dommageable.

La séance est levée à 22 heures 00.